

La Chambre et l'impôt



[Didier Le Du](#)

25 octobre 2019

La loi de finances 2020 épargnera finalement le budget des Chambres d'agriculture. Mais le Gouvernement indique qu'il sera exigeant sur la modernisation du réseau consulaire. Sommée par un déficit annuel de 2 M€ en 2018 et 2019, la Chambre d'agriculture de Bretagne envisage néanmoins de prendre des mesures, a averti André Sergent. Les agriculteurs bretons se sont dans l'ensemble peu émus de cette annonce récente de leur président et de l'inquiétude des salariés au sujet de l'emploi.

Hors tribune officielle, les paysans bretons voyaient d'un bon œil la perspective d'une baisse de l'impôt Chambre d'agriculture de 15 % dès 2020. Une diminution de charges est toujours bonne à prendre en cette époque où « l'on est pompé de partout ».

Mais combien d'agriculteurs connaissent-ils exactement le montant de l'impôt Chambre d'agriculture ?

Il s'élève en fait à quelque 15 €/ha de SAU – avec des variantes selon la base de calcul –, soit environ 800 € pour une exploitation moyenne de 53 ha. Si la baisse de 15 % avait été adoptée par l'Assemblée nationale, l'économie aurait été de 120€ pour une exploitation bretonne moyenne.

La question de fond n'est donc pas tant la question du gain somme toute modeste, mais bien de l'effet levier d'un tel impôt. Mis dans un grand pot commun agricole, l'impôt Chambre a longtemps été employé à moderniser l'agriculture.

Très présents sur le terrain, les techniciens et ingénieurs jouissaient d'une reconnaissance méritée pour cette mission. Et contribuaient à la notoriété de l'organisme consulaire... et de ses élus.

Comme dans beaucoup d'organisations qui se restructurent et se « jacobinisent », la régionalisation semble avoir éloigné la Chambre d'agriculture des « bouts de champ ». Conduisant de plus en plus d'agriculteurs à s'interroger sur l'utilité d'une telle taxe.